



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 29 mars 2018

Objet de la délibération

**MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA
REHABILITATION DU CTM**

Le vingt neuf mars deux mille dix huit à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Loïc RABIN, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CEREZ, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Marc LE BOUHART, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Martine JOURDAIN, Serge GERBAUD, Fabrice LEBRETON, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guénaëlle LE HIN, Michaël BEAUBRUN, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Michèle DOLLÉ à Marie-Françoise CEREZ, Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Caroline BALSSA à Claudine CORPART, Katy BOUILLAUT à Philippe PERRONNO, Julian PONDAVEN à Jean-François LE CORFF, Frédéric TOUSSAINT à Loïc RABIN, Nadia SOUFFOY à Yves GUYOT, Pascal LE LIBOUX à Alain HASCOET, Nolwenn LE ROUZIC à Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET à Anne LAVOUÉ, Françoise BARJONET MOY à Martine JOURDAIN, Franck LE GOURRIÉREC à Thierry FALQUERHO

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame CEREZ Marie-Françoise** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2018.03.018

**MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA REHABILITATION
DU CTM**

Rapporteur : Loïc RABIN

Par délibération en date du 31 mars 2016, Le Conseil Municipal a décidé la création d'une autorisation de programme spécifique à ce projet pour un montant global de 1250 000 € TTC. Après validation du projet, ce dernier a été ajusté par délibérations en date du 26 janvier et 30 novembre 2017 pour un montant de 1 325 000€.

Au vu de la planification du déménagement, les travaux vont être reculés et donc la prévision budgétaire en est modifiée.

Il y a lieu de modifier le montant de l'Autorisation de Programme et les crédits de paiement comme proposé ci-dessous :

	Création le 31 mars 2016	Modification du 26 janvier 2017	Modification du 30 novembre 2017	Modification du 29 mars 2018	TOTAL
AP	1 250 000	0	75 000	0	1 325 000
CP					
2016	50 000				50 000
2017	300 000	-50 000	-195 000		55 000
2018	300 000	650 000	270 000	-420 000	800 000
2019	300 000	- 300 000	0	420 000	420 000
2020	300 000	- 300 000	0		0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,
Vu la délibération du 31 mars 2016 créant la présente autorisation de programme, et les délibérations du 26 janvier et 30 novembre 2017,
Vu la nécessité d'ajuster les crédits de paiement,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal le 05 mars 2018,
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources le 12 mars 2018,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

➔ APPROUVE la modification des crédits de paiement telle que présentée ci-dessus

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le

ID : 056-215600834-20180329-D201803018-DE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU